

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL SYNDICAL DU PAYS DE MONTBENOIT  
LE MERCREDI 28 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Syndical du Pays de Montbenoit, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MAGNIN-FEYSOT, Président.

La convocation a été faite le 12/10/2015

Absents Excusés : Jacques De Gribaldy

Secrétaire de séance : Mme. Nathalie Vernet

**ORDRE DU JOUR :**

1. Travaux au Cimetière :
  - examen des devis,
  - choix du prestataire
  - fixation des prix de ventes des caveaux et columbariums,
  - prestation de Neocim pour informatisation et relevés topo du cimetière.
2. Ecole :
  - point sur l'avancement des travaux,
  - examen des propositions de crédits,
3. Scolarité : examen de l'application de la loi sur le retour de paiements des communes d'origine pour les dérogations
4. Visites de l'Abbaye :
  - bilan des ventes de billets par l'Office de Tourisme sur 1 an,
  - subvention allouée à l'Office de Tourisme
  - bilan financier des visites de l'Abbaye à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015
5. Loi NOTRé
  - Courrier des membres du Conseil,
  - Impact de la loi NOTRe sur l'avenir du Syndicat du Pays de Montbenoit, Actions possibles.
6. Questions Diverses

**1. Travaux au Cimetière**

2 cavurnes ont été créés cet automne.

Pour la suite des opérations, des devis ont été demandés à la marbrerie Radix et aux Pompes Funèbres de Pontarlier. Les devis envoyés par les entreprises ne sont pas assez clairs. Il est nécessaire de les redemander.

Un devis pour une prestation complète de reprise de l'ancienneté et une informatisation de la gestion a été remis par l'Entreprise Néocim. Ce devis monte à 8134€ HT. Il est décidé de rechercher d'autres entreprises capables de faire la même prestation pour avoir des devis comparatifs et de voir s'il existe des subventions pour alléger le coût de l'opération. Un courrier sera fait à Néocim pour les informer de cette décision.

## 2. Ecole

Concernant les travaux : comme convenu les travaux prendront fin le jeudi 29 octobre.

Concernant les crédits, les propositions reçues sont les suivantes :

Sur 150 000€ :	10 ans	12 ans	15 ans
Caisse d'Epargne	1.77% au trimestre 1.82% en annuel	1.97% au trimestre 2.01% en annuel	2.20% au trimestre 2.23% en annuel
Crédit Mutuel	1.50% Frais de dossier : 150€		1.60%
Crédit Agricole	1.64% Frais de dossier : 300€		2.02%

Il est décidé de relancer le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole pour avoir des offres sur 12 ans et voir si on ne peut pas faire quelque chose sur les taux, surtout avec le Crédit Agricole.

Le Président remercie Messieurs Chevènement, Pellegrini et Dornier pour le suivi de ces travaux est la consultation des organismes de crédits.

## 3. Scolarité : examen de l'application de la loi sur le retour de paiements des communes d'origine pour les dérogations

En application de la législation actuellement en vigueur relative à la répartition entre Communes des charges des écoles publiques accueillant des enfants de l'étranger, les Conseillers adoptent à l'unanimité la mise en œuvre dès la rentrée 2015 d'une participation financière pour les communes dont les familles habitantes demandent une dérogation pour scolariser leurs enfants à l'Ecole Intercommunales du Pays de Montbenoit située sur la commune de La Longeville et dont le Syndicat a la compétence.

L'article R 212-8 du code de l'éducation fixe trois cas entraînant obligatoirement la participation financière des communes de résidence aux charges de fonctionnement des écoles publiques des communes d'accueil : Obligations professionnelles des parents, Raisons médicales, Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune.

Ainsi l'Ecole Intercommunale du Pays de Montbenoit n'accueillera des enfants de l'étranger que dans la limite de ses capacités d'accueil en termes d'effectifs.

Les factures seront adressées réciproquement par le Syndicat créditeur à la commune débitrice sur la base des montants suivants :

	Participation 2015-2016
Enfant des écoles élémentaires et classes spécialisées	169,00€
Enfant des écoles maternelles	224,00€

Il est proposé de majorer le montant de cette participation de 2% par an.

Les tarifs énumérés ci-dessus sont adoptés pour une l'année scolaire 2015-2016.

#### **4. Visites de l'Abbaye**

##### **Bilan des entrées de l'Abbaye entre octobre 2014 et octobre 2015 :**

➤ **Nombre de billets vendus par l'Office de Tourisme :**

2500 billets à 5€

200 billets à 3€

➤ **Calcul de la subvention pour l'office de tourisme :**

$2500 \times 5 = 12500\text{€}$  et  $12500/3 = 4167\text{€}$

$200 \times 3 = 600\text{€}$  et  $600\text{€}/3 = 200\text{€}$

Soit :  $4167\text{€} + 200\text{€} = 4367\text{€}$

La subvention 2015 de l'Office de Tourisme sera de 4367€

En 2014 elle était de 4920€. Elle est donc en baisse.

##### **Bilan financier des visites :**

Au 30 septembre 2014 les visites avaient généré 26072€ de recettes

Au 30 septembre 2015 les visites avaient généré 27860€ de recettes soit une augmentation de 6.4%.

Le Président rappelle le rôle des élus durant la saison estivale, à savoir la tenue du bureau des guides, ce qui soulage les bénévoles de l'association des amis de l'abbaye.

#### **5. Loi NOTRÉ**

Suite à la réception d'un courrier de la Préfecture du Doubs en date du 25 octobre 2015 concernant des propositions dans le cadre de la mise en place du SDCI (Schéma Départementale de Coopération Intercommunale) l'intégralité du Conseil Syndical du Pays de Montbenoit s'oppose au projet de regroupement avec les Syndicats en charge du scolaire de La Chaix/Bugny et Aubonne/Ouhans/Renedale/Saint-Gorgon-Main. Une délibération en conséquence est prise à l'unanimité par le Conseil Syndical, une délibération devra être prise également par les cinq Communes membres du Syndicat du Pays de Montbenoit.

En effet, ce projet de schéma à été adressé pour avis aux Conseils Municipaux des Communes et organes délibérants des syndicats concernés par une proposition de modification. Ils doivent se prononcer dans un délai de 2 mois à compter du 25 octobre 2015.

A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis recueillis, seront transmis pour avis à la CDCI qui, à compter de cette transmission, dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est également réputée favorable.

Une rencontre avec les Syndicats du territoire de la Communauté de Communes qui ont en charge la compétence scolaire sera programmée rapidement pour échanger à ce sujet.

Concernant les indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents de syndicat de pays, des réponses ont été apportées, celles-ci ont été rétablies mais pour un délai limité, à savoir jusqu'au 31/12/2016 ; nous devons rester prudents également concernant ce dossier ... en parallèle, une réflexion concernant la mise en place d'une Commune Nouvelle peut être envisagée dans un souci de prendre connaissance des tenants et aboutissants.

## 6. Questions Diverses

### • **Cérémonie commémorative du 8 mai 1945, projet :**

Pour la cérémonie du 8 mai 1945, il est proposé l'intervention du 19<sup>ème</sup> Régiment du Génie de Besançon avec la présence d'un bataillon de combat et de l'association Dragon 44 pour :

- Un défilé de véhicules militaire d'époque,
- L'élaboration d'un camp militaire sur le parking de la Mairie de La Longeville.

Nous comptons également sur le concours de :

- Les élèves de l'Ecole Intercommunale du Pays de Montbenoit,
- La musique d'Arçon.

Un point sur l'avancement de ce projet sera fait lors des prochaines réunions.

### • **Point sur les travaux de l'ABBAYE**

Le Marché Public pour la MOE est en ligne, l'ouverture des plis est prévue pour le 07/12/2015.

La séance est levée à 22h00

Le Président

Gilles MAGNIN-FEYSOT